Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502222-20260302-2026020308-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Pleine-Fougères

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	13	14

Vote
A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 2 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Pleine-Fougères s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur THÉBAULT Louis, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/02/2026.

Présents : M. THÉBAULT Louis, Maire, Mmes : CHAPPÉ Emilie, HIVERT Sylvie, PANNETIER Françoise, PAUTREL Chantal, RONSOUX Nathalie, TRÉCAN Marilyne, MM : BIGUÉ Yann, BORDIER Jean-Yves, BRUNE Didier, CAYRE Damien, ROUSSEL Axel, SORIN Rémi

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GUILLOUX Sylvain à M. THÉBAULT Louis
Excusé(s) : Mme HERRY-VRIGNAT Marie-Christine, M. LELOUP Jean-Pierre

Absent(s) : Mme PIGEON Sylvie, M. RONDIN Bruno
A été nommé(e) secrétaire : M. ROUSSEL Axel

2026-02/03-08 – Réseaux Rue Surcouf pôle d'échange multimodal-gendarmerie : attribution du marché

Vu le lancement du marché à procédure adapté de travaux pour la création d'une future voie d'accès pour la future gendarmerie et le dévoiement d'un réseau d'assainissement d'eau pluviale en date du 11 décembre 2025 pour un retour des offres le 23 janvier 2026;
Considérant que le marché comporte 2 lots ;

Vu le rapport d'analyse des offres rédigé par le maître d'œuvre TECAM ;

Considérant que la commission d'appel d'offres, réunie en séance le 26 février, a émis un avis favorable à l'attribution des deux lots du marché à procédure adaptée à l'entreprise Potin TP pour les montants suivant :

- lot 1 : 98 786,50€ HT

- lot2 : 4365€ HT ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de suivre l'avis de la commission appel d'offre et de choisir l'entreprise POTIN TP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer pour les deux lots de l'entreprise POTIN TP pour un montant total 103 151,50€ HT

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 03/03/2026

Le Maire
Louis THÉBAULT

Secrétaire de séance
M. ROUSSEL Axel

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le
06/03/2026